

**Conseil des corporations de la
Couronne**
Une corporation de la Couronne du Manitoba

Rapport du premier trimestre de 2002

Conseil des corporations de la Couronne

*Rapport du premier trimestre
pour la période de trois mois ayant pris fin le
31 mars 2002*

Table des matières	Page
Lettre d'accompagnement	
Rapport d'activités du Conseil	1
Examens spéciaux	1
Rapports du Conseil	
Examen des dépenses en immobilisations pour 2002-2003 des corporations de la Couronne	3
Fonds de développement économique local	4
Manitoba Hydro	7
Présentations au Conseil	7
Vue d'ensemble - Conseil des corporations de la Couronne	
États financiers	8
États financiers pour la période de trois mois qui a pris fin le 31 mars 2002 (non vérifiés)	9

Le 23 mai 2002

Monsieur Gregory Selinger
Ministre responsable du Conseil
des corporations de la Couronne
Palais législatif, bureau 103
Winnipeg (Manitoba) R3C OV8

Monsieur le ministre,

En vertu de la *Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci*, le Conseil doit publier un rapport trimestriel. Vous trouverez ci-joint le rapport s'appliquant à la période de trois mois prenant fin le 31 mars 2002.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression des mes sentiments distingués.

Le président,

DOCUMENT ORIGINAL SIGNÉ PAR
Arthur V. Mauro

Conseil des corporations de la Couronne ***Rapport du premier trimestre de 2002***

Rapport d'activités du Conseil

Au cours de ce trimestre, la société d'assurance publique du Manitoba a fait une présentation au Conseil qui portait sur la gouvernance, les dossiers stratégiques, la gestion des risques et le rendement financier.

Examens spéciaux

En vertu du décret 38/2001, le Conseil devait entreprendre un examen et remettre un rapport au gouvernement du Manitoba sur le rôle du ministre en ce qui a trait aux directives d'orientation et à la surveillance opérationnelle des activités des corporations de la Couronne, incluant les meilleures pratiques interorganisationnelles.

L'examen et le rapport devaient prendre en considération l'obligation du ministre de rendre compte des actions des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci. De plus, le Conseil devait entreprendre une étude sur le niveau adéquat de documentation que chaque corporation de la Couronne devrait maintenir en ce qui a trait aux décisions de principe, et en faire l'objet d'un rapport devant être remis au gouvernement du Manitoba.

Le Conseil a choisi PricewaterhouseCoopers pour :

- faire une évaluation ou une analyse sélective des pratiques actuelles au sein des corporations de la Couronne du Manitoba concernant le rôle du ministre en ce qui a trait aux directives d'orientation et à la surveillance opérationnelle;
- extraire un ensemble de meilleures pratiques en matière de reddition de compte ainsi que de structures

Conseil des corporations de la Couronne ***Rapport du premier trimestre de 2002***

et de pratiques de gouvernance utilisées dans certaines provinces choisies à des fins d'étude au Manitoba;

- comparer les pratiques de gouvernance et de reddition de compte des corporations de la Couronne du Manitoba avec les meilleures pratiques utilisées dans les autres provinces, en tenant compte du cadre redditionnel des corporations de la Couronne et des relations de celles-ci avec les ministres et le public;
- conseiller le Conseil sur des initiatives particulières visant à améliorer la gouvernance des sociétés, l'obligation redditionnelle, les directives d'orientation et la surveillance opérationnelle, y compris le niveau de documentation adéquat des corporations de la Couronne du Manitoba.

Le Conseil a effectué ce travail et fait parvenir un rapport au ministre responsable.

En vertu du décret 38/2001, le Conseil devait également entreprendre un examen et remettre un rapport au gouvernement du Manitoba sur les politiques en matière de rémunération de chaque corporation de la Couronne du Manitoba, et ce, afin d'aider le Manitoba à établir des politiques en matière de rémunération réalistes et adéquates, applicables à toutes les corporations de la Couronne du Manitoba.

Le Conseil a retenu les services de Deloitte & Touche pour effectuer une étude globale des politiques et des pratiques actuelles en matière de rémunération des cadres au sein des corporations de la Couronne du Manitoba. Cette étude visait à évaluer les pratiques actuelles au moyen de recherches sur les meilleures pratiques, à fournir des exemples de pratiques exemplaires en matière de rémunération, à déterminer les éléments qui doivent être modifiés, et à présenter des modèles conceptuels et

Conseil des corporations de la Couronne ***Rapport du premier trimestre de 2002***

des « principes de base » permettant d'apporter les modifications en question.

Le Conseil a effectué ce travail et fait parvenir un rapport au ministre responsable.

Rapports du Conseil

Examen des dépenses en immobilisations pour 2002-2003 des corporations de la Couronne

Le Conseil a effectué l'examen annuel des programmes de dépenses en immobilisations des corporations de la Couronne. Les dépenses en immobilisations prévues au budget des corporations de la Couronne pour l'exercice 2003 totaliseront 501 millions de dollars. Le budget d'immobilisations de Manitoba Hydro, qui totalise 391 millions de dollars, tire la plus grande partie des dépenses en immobilisations.

Le programme d'immobilisations de Manitoba Hydro pour l'exercice 2003, qui totalise 391 millions de dollars, est destiné à la réalisation de projets jugés nécessaires et visant à fournir un approvisionnement énergétique sécuritaire et fiable d'une manière efficace et respectueuse de l'environnement. Les besoins en capitaux viennent soutenir la planification intégrée des ressources à long terme de Manitoba Hydro qui comprend des éléments clés axés sur les principes de développement durable comme l'amélioration de l'approvisionnement, la gestion axée sur la demande, la synchronisation et le choix de systèmes de transmission de nouvelle génération.

Les dépenses totales prévues au budget des corporations de la Couronne pour l'exercice 2003 sont de 8,9 millions de dollars supérieures aux prévisions actuelles pour l'exercice 2002. Bien que le programme de dépenses en immobilisations de Manitoba Hydro ait été réduit, les

Conseil des corporations de la Couronne ***Rapport du premier trimestre de 2002***

projets de la Corporation manitobaine des loteries entraîneront une augmentation importante des dépenses en immobilisations, incorporant 55 millions de dollars destinés à de nouvelles initiatives et à la création d'un casino des Premières nations.

En règle générale, les dépenses en immobilisations révisées pour l'exercice 2003 sont conformes aux mandats, aux plans et aux stratégies des corporations de la Couronne, et dans la plupart des cas, elles servent à couvrir les coûts de remplacement, d'entretien des établissements, de sécurité et de traitement des demandes croissantes des clients, ainsi que les frais juridiques et le coût environnemental.

Fonds de développement économique local

Nous avons revu les stratégies du Fonds de développement afin de réduire les risques économiques (c'est-à-dire réduire l'incertitude de ne pas parvenir aux résultats escomptés) et d'influencer et de saisir les possibilités actuelles. Nous avons cherché à obtenir des résultats axés sur la clientèle démontrant la satisfaction du client, notre capacité de continuer à nous améliorer et à innover, l'importance accordée aux intervenants du Fonds de développement, et l'efficacité et l'efficience des pratiques commerciales du Fonds de développement.

Une bonne performance sur ces plans est déterminante pour la réussite continue du Fonds de développement. Notre résumé de l'évaluation des risques et du rendement général constitue une partie intégrante de ce rapport.

Depuis la parution du rapport du Conseil en novembre 2000, le Fonds de développement a terminé l'exercice 2000-2001 avec succès. Le programme ÉQUIPE a été mis sur pied et six prêts ont été approuvés; le programme de prêts aux pêcheurs a excédé son budget alors que le

Conseil des corporations de la Couronne ***Rapport du premier trimestre de 2002***

programme de prêts aux entreprises n'a pas dépassé son budget, en raison principalement de la réduction des prêts au secteur forestier. Le rendement du portefeuille du programme de prêts aux pêcheurs est demeuré sain, reflétant l'importance de la pêche commerciale, tandis que le programme de prêts aux entreprises dans le secteur forestier a subi les répercussions des différends relativement au commerce international du bois d'œuvre.

En plus d'un rendement financier acceptable, on a observé des progrès vers l'atteinte des objectifs non financiers. Le gouvernement a annoncé la Stratégie de développement du Nord en septembre 2001; le Fonds de développement gère des initiatives de développement économique visant à soutenir la Stratégie de développement du Nord. En septembre 2001, le Fonds a conclu un protocole d'entente avec Affaires intergouvernementales Manitoba visant la prestation de programmes et services de développement économique et communautaire du ministère dans le nord-est du Manitoba.

Le Fonds de développement a comme mandat d'atteindre les importants objectifs socio-économiques établis dans la *Loi sur le Fonds de développement économique local*. Les activités commerciales du Fonds de développement répondent aux besoins de populations cibles en matière d'accès aux capitaux et autres formes d'assistance, au sein du cadre de politique publique déterminé. Le Fonds de développement poursuit ce mandat en se fixant des objectifs commerciaux visant à équilibrer son objectif social et sa responsabilité financière. En s'acquittant de leurs responsabilités en matière de gouvernance et d'obligation redditionnelle, les directeurs du Fonds de développement démontrent un degré approprié de diligence.

Conseil des corporations de la Couronne ***Rapport du premier trimestre de 2002***

Les processus et hypothèses de planification du Fonds de développement sont appropriés au contexte commercial du Fonds. Le Fonds continue de se concentrer sur l'atteinte des résultats escomptés et la protection des avoirs publics.

Le Fonds de développement respecte son mandat de fournir une aide financière ou autre aux entrepreneurs et au gouvernement afin de soutenir le développement et l'expansion de l'entreprise dans le nord du Manitoba par le biais du programme de prêts aux entreprises et du programme ÉQUIPE.

Le Fonds de développement gère le programme de prêts aux pêcheurs qui vise à soutenir le développement commercial de la pêche et des communautés au Manitoba.

Le Fonds de développement gère ses portefeuilles de prêts et ses opérations commerciales en tenant compte des principes d'économie, d'efficience et d'efficacité.

Le plus grand risque inhérent aux portefeuilles de prêts du Fonds de développement reflète la nature du mandat du Fonds. Le Fonds dispose de stratégies adéquates pour déceler et réduire les risques de crédit et l'inégalité dans ses portefeuilles de prêts.

Notre évaluation des opérations du Fonds de développement est toujours positive. En résumé, le risque commercial auquel fait face le Fonds de développement est moyen et la tendance de risque est positive, demeurant ainsi inchangés depuis l'évaluation du risque de novembre 2000.

Conseil des corporations de la Couronne
Rapport du premier trimestre de 2002

Manitoba Hydro

Durant le trimestre, le ministre responsable du Conseil des corporations de la Couronne a demandé au Conseil de commenter l'acquisition éventuelle de Winnipeg Hydro par Manitoba Hydro. Un examen a été entrepris à l'intérieur des paramètres du mandat imposé par la loi au Conseil. Il comprenait une justification stratégique de l'acquisition de Winnipeg Hydro, le processus de diligence raisonnable, la base d'inventaire de l'offre et les incidences économiques. L'examen portait sur les avantages et les répercussions de l'acquisition pour Manitoba Hydro.

Présentations au Conseil

Aucune nouvelle présentation n'a été faite au Conseil durant la période visée et concernant des allégations ou des plaintes relevant du Conseil contre une corporation de la Couronne.

Conseil des corporations de la Couronne
Rapport du premier trimestre de 2002

Vue d'ensemble
Conseil des corporations de la Couronne
États financiers
pour la période de trois mois qui a pris fin le
31 mars 2002 (non vérifiés)

Les frais d'exploitation sont récupérés des corporations de la Couronne au moyen d'une évaluation des cotisations allouées au prorata et déterminées en fonction des recettes de chaque corporation de la Couronne. Les cotisations sont prises en compte dans les états financiers au moment où les frais connexes sont engagés. Les frais pour la période de trois mois ont diminué de 3 000 \$ par rapport à la même période l'an dernier. La diminution est principalement attribuable au fait qu'un poste vacant de durée déterminée n'a pas été pourvu.

Balance Sheet
(unaudited)

	March 31	
	2002	2001
	(thousands of dollars)	
Assets		
Current		
Cash	\$ 319	\$ 495
Accounts receivable	6	6
	325	501
Capital assets (note 1)	8	15
	\$ 333	\$ 516
 Liabilities and Reserve Reflecting Net Investment in Capital Assets		
Current		
Accounts payable and accrued liabilities	\$ 42	\$ 49
Levies received in advance	119	152
Due to Manitoba Crown corporations	131	289
	292	490
Retirement allowances and other benefits payable	33	11
	325	501
Reserve reflecting net investment in capital assets	8	15
	\$ 333	\$ 516

**Statement of Income and Reserve
Reflecting Net Investment in Capital Assets
(unaudited)**

	Three Months Ended March 31	
	2002	2001
	(thousands of dollars)	
Income		
Recoveries from corporations through levies	\$ 153	\$ 149
Interest	1	5
	<hr/>	<hr/>
	154	154
Expenses	<hr/>	<hr/>
	155	158
Excess of expenses over income	\$ (1)	\$ (4)
Reserve reflecting net investment in capital assets, beginning of period	<hr/>	<hr/>
	9	19
Reserve reflecting net investment in capital assets, end of period	<hr/>	<hr/>
	\$ 8	\$ 15

Notes to Financial Statements
March 31, 2002

1. Recoveries of expenses from Crown corporations

Operating expenses are recovered from the Crown corporations through the assessment of levies allocated on a pro rata basis determined by the revenues of each Crown corporation. The levies are recognized in these financial statements at the time the related costs are incurred. In addition, certain direct costs incurred on behalf of particular corporations are recovered directly from the respective Crown corporations.

2. Capital assets and depreciation policy

These are comprised of office furniture and equipment and computer equipment:

	March 31	
	2002	2001
	<u>(in thousands of dollars)</u>	
Cost		
Office furniture & equipment	\$58	\$52
Computer equipment	56	55
	<u>\$114</u>	<u>\$107</u>
Accumulated Depreciation		
Office furniture & equipment	51	50
Computer equipment	55	42
	<u>106</u>	<u>92</u>
Net Book Value	<u>\$8</u>	<u>\$15</u>

Capital assets are recorded at cost. Depreciation is provided on a straight line basis over five years on the office furniture and equipment and over three years on the computer equipment.

3. Statement of cash flows

A statement of cash flows has not been presented in these financial statements as no additional useful information would be provided by its inclusion.